

Questions fréquentes (FAQ)

A) Au fondement de LIFT

Qui se cache derrière LIFT ?

LIFT a été pensé et élaboré par le Prof. Mario von Cranach et lancé en 2006 par le NSW/RSE (Réseau pour la responsabilité sociale dans l'économie). Depuis 2016, LIFT s'est constitué en tant qu'association indépendante, politiquement et confessionnellement neutre. LIFT est soutenu financièrement par l'Office des assurances sociales notamment qui reconnaît au projet LIFT son caractère innovant dans le domaine de la prévention des problèmes d'intégration professionnelle.

Quelles prestations offre LIFT aux responsables locaux-ales des projets LIFT ?

Lors de la création d'un projet local LIFT, le centre de compétences offre ses conseils et son aide pour les questions essentielles relatives au bon déroulement de la phase initiale. Dépliants, manuels, documents et modèles sont à disposition des responsables locaux-ales. Lorsque le projet est en place, le centre de compétences LIFT répond aux questions qui pourraient survenir et se tient à disposition selon les besoins. Il propose également une formation initiale et une mise en réseau des écoles actives dans le projet LIFT afin que chacune d'elles puisse bénéficier des expériences et des savoirs des autres.

A quoi sert LIFT ?

LIFT s'adresse aux jeunes dont « les conditions de départ » ne sont pas favorables en termes de perspectives professionnelles. LIFT leur offre un soutien ciblé pour qu'ils-elles puissent explorer le monde du travail et se forger des perspectives positives. LIFT améliore leur chance de réussir la transition vers le monde professionnel : trouver une place d'apprentissage et la conserver sur la durée.

Qu'est-ce qu'une place de travail hebdomadaire ?

Les jeunes, qui s'engagent dans le projet LIFT, fréquentent une *place de travail hebdomadaire*. Ils-elles se rendent chaque semaine, durant 2 à 4 heures (3 heures maximum/jour), en dehors des heures d'école, dans une entreprise de la région. Sur place, ils-elles effectuent des tâches adaptées à leur âge et peuvent se familiariser avec le monde professionnel. L'entreprise leur verse une petite rétribution de l'ordre de CHF 5.- à CHF 8.- par heure, en récompense du travail réalisé. Les jeunes s'engagent pour un minimum de 3 mois dans la même entreprise. Ils-elles sont préparé-e-s et accompagné-e-s tout au long du projet par des professionnel-le-s en lien avec leur école.

Les jeunes peuvent-ils-elles simultanément gérer cette place de travail hebdomadaire et leurs devoirs scolaires ?

Oui. Dans la majorité des projets, les jeunes travaillent en dehors de leur temps scolaire, durant 2 à 3 heures (après-midi de libre, samedi matin, etc). Ce que le-la jeune accomplit comme tâches dans sa *place de travail hebdomadaire* ne doit pas être du même niveau que ce qui est exigé dans le cadre scolaire. La place de travail hebdomadaire est assimilable à une occupation durant le temps libre qui doit faire sens et être accueillante. La rétribution rend souvent le projet attrayant pour le-la jeune au début, mais cela ne suffit pas. La valorisation personnelle qu'il-elle retire de son travail devient très vite sa motivation principale. Cette exploration du monde professionnel permet de mettre du sens derrière les apprentissages scolaires, l'élève se rend compte du « pourquoi » il-elle se rend à l'école et sa motivation scolaire s'améliore.

Quels types d'entreprises sont en mesure de proposer une place de travail hebdomadaire ?

Toute entreprise qui peut proposer des tâches faciles et sans danger est susceptible de devenir une entreprise partenaire. Les entreprises qui participent au projet ne doivent pas forcément être habilitées à former un apprenti et ne sont pas non plus dans l'obligation d'offrir, plus tard, une place d'apprentissage aux jeunes. Il est cependant important qu'il y ait une personne de référence à la fois comme soutien et interlocuteur-trice dans l'entreprise. Les tâches simples sont par exemple : déballer, trier, nettoyer, ordonner, ranger, faire des livraisons, etc. Avec le temps, il est possible de confier aux jeunes des tâches plus exigeantes ou nécessitant plus de responsabilité.

Pourquoi LIFT intervient-il si tôt dans la scolarité ?

Le succès du projet LIFT dépend grandement du fait qu'il intervienne dès la 9^{ème} année (HarmoS). S'adapter aux règles du monde du travail nécessite d'importantes prises de conscience et des modifications dans le comportement. Pour apporter des changements pérennes dans le comportement d'un-e adolescent-e déjà bien ancré-e dans ses pratiques, il faut lui proposer un accompagnement sur la durée. Les expériences faites régulièrement sur la place de travail hebdomadaire font l'objet d'échanges à l'occasion des modules d'accompagnement. Les *feedbacks* des entreprises fournissent des pistes pour intervenir auprès des jeunes de façon individuelle. Ceci permet de convenir des objectifs personnels à atteindre et de trouver les moyens pour y parvenir.

LIFT remplace-t-il l'orientation professionnelle ou les cours de sensibilisation au monde professionnel ?

Non. Toute école prenant part au projet LIFT se doit de maintenir ces offres. LIFT doit être réfléchi par rapport au concept global de sensibilisation au monde professionnel et adapté en fonction de ces offres. Il ne doit y avoir aucun doublon avec l'orientation professionnelle, au contraire, LIFT doit être pensé comme un soutien à leur travail. Avec ses prestations propres, LIFT complète ce qui est déjà existant dans les écoles ou dans les communes, créant ainsi une nouvelle synergie.

LIFT contribue-t-il à diminuer les risques de rupture de contrat d'apprentissage ?

Le-la jeune qui a participé au projet LIFT aura été accompagné-e, pas à pas, dans le choix d'un métier et tout au long de sa transition vers la formation professionnelle. Il-elle aura déjà acquis de l'expérience pratique et aura pu se faire une représentation réaliste du monde du travail, au moment où il-elle y fera ses premiers pas. Dans la phase pilote du projet LIFT, aucune rupture de contrat n'a été enregistrée durant la période d'essai des jeunes ayant participé au projet LIFT.

LIFT a-t-il aussi son utilité dans une situation économique où il y aurait pléthore de places d'apprentissage ?

LIFT s'adresse aux jeunes dont « les conditions de départ » ne sont pas favorables et pour lesquels un soutien pour accéder au monde professionnel sera toujours un atout. LIFT n'est pas né de la crise mais d'une réflexion de professionnels engagés pour la responsabilité sociale dans l'économie. Le projet LIFT a pour but de rapprocher les écoles et les entreprises pour faciliter la transition des élèves vers la formation professionnelle, quelque soit le contexte économique.

LIFT est-il un concurrent au projet « Case Management » dans le canton ?

Non. LIFT offre aux jeunes qui le souhaitent la possibilité d'explorer activement le monde du travail, cela les prépare aux exigences de la formation professionnelle et augmente leur chance de trouver une place d'apprentissage. C'est un projet de prévention qui s'inscrit en amont des mesures de transition habituelles. Dans ce sens, LIFT est un complément et non un concurrent au Case Management.

LIFT est-il une réforme de plus ?

Non. LIFT n'est pas une réforme scolaire. Il s'offre comme une option supplémentaire dans l'école et s'adapte à la structure scolaire existante. LIFT doit être pensé comme une carte en plus, un soutien concret et pratique dans le processus de préparation au monde professionnel. Il a pour objectif de décharger les enseignant·e·s et les conseiller·ère·s en orientation, non de les surcharger.

B) Organisation et mise en place d'un projet LIFT

Comment LIFT est-il organisé localement ?

Pour la mise en place de LIFT, un groupe de projet local doit être créé. Il doit être composé d'au moins deux personnes issues des domaines d'activités suivants : direction d'école, enseignement, orientation professionnelle, autorité communale, économie locale, etc. Ces personnes sont le « moteur » sans lequel un projet LIFT ne peut démarrer.

Que coûte LIFT ?

Pour la phase pilote, les frais annuels ont été estimés à environ 1'400.- CHF par élève. En Suisse Romande, la plupart des cantons disposent d'un programme de préparation au choix professionnel qui réduit la fréquence des modules et semble réduire les coûts du projet. Des solutions économiques peuvent être apportées par les écoles, les communes ou les cantons (intégration d'une partie des modules d'accompagnement dans le plan horaire, heures de décharge d'enseignement, coordination des places de travail par un poste préexistant,...). A noter encore que chaque école partenaire verse 300.- CHF/an au centre de compétences LIFT pour avoir accès à l'ensemble des prestations proposées.

Comment LIFT est-il financé ?

Les projets LIFT sont financés localement. Dans la plupart des cas, c'est l'école et/ou les autorités locales qui assurent le financement. Toutefois, une grande partie des frais peut être couverte par un poste déjà financé, par l'engagement de bénévoles ou par la participation d'autres instances (Fédérations d'entrepreneurs, clubs service, Fondations privées,...).

Une sélection des jeunes en 9^{ème} année est-elle vraiment possible ?

Oui, le succès de LIFT est lié à cette sélection précoce. Elle devrait se faire au cours du premier semestre de la 9^{ème} année du secondaire I. Cette démarche ne pose, en principe, pas de problème pour l'enseignant·e qui a quelques années d'expérience. Une fois la sélection faite, il est toujours possible d'intégrer individuellement des élèves si cela semble pertinent.

Qui les accompagne pour les modules ?

Les modules, c'est-à-dire leur contenu et leur planification, devraient être dispensés par une personne au bénéfice d'une formation pédagogique ou socio-pédagogique. Il s'agit avant tout d'être capable de soutenir et de motiver les jeunes, de les aider en cas de difficultés dans cette exploration du monde professionnel. Dans la plupart des projets locaux, il s'agit d'enseignant·e·s, de travailleurs·euses sociaux·ales, de conseiller·ère·s en orientation ou de personne issue de la formation professionnelle.

Comment trouver un·e coordinateur·trice pour les places de travail hebdomadaire ?

La personne qui s'occupe de cette coordination doit être en mesure de faire le lien entre l'école et le monde professionnel. Avoir de bonnes relations avec le réseau économique local, être de nature sociable et capable

de résoudre des conflits sont des atouts majeurs. Il s'agit généralement d'une personne issue du domaine professionnel, d'un·e enseignant·e impliqué·e dans l'économie locale, d'une personne à la retraite ou qui travaille à temps partiel, etc.

Quelles sont les conditions préalables pour participer au projet LIFT ?

Les jeunes et leurs parents doivent être bien informé·e·s sur le projet LIFT. Les participant·e·s sont généralement sélectionné·e·s par les enseignant·e·s. La motivation du·de la jeune est nécessaire pour entrer dans le projet LIFT, la participation est libre mais fait l'objet d'un contrat.

Comment peut-on motiver un·e jeune à s'engager dans un projet LIFT ?

Il faut lui faire voir la plus-value qu'il·elle retirera en participant au projet : accompagnement vers la transition, expériences pratiques du monde du travail, évaluation réelle de ses points forts et capacités, certificat de travail et attestation des tâches accomplies, soutien dans la recherche d'une place d'apprentissage, plus grandes chances de succès dans cette démarche, renforcement de sa motivation et meilleure estime de soi, objectifs définis individuellement, petite rétribution financière,... Il·elle s'ouvre des perspectives positives vers le marché du travail.

Peut-on forcer un·e jeune à prendre part au projet LIFT ?

Non, cela n'a pas de sens. La participation doit être volontaire. Les jeunes et leurs parents doivent être convaincu·e·s des avantages et c'est sur cette base qu'ils sont invité·e·s à prendre une décision. Ils·elles signent ensuite une convention de participation qui est valable durant toute la durée du projet (jusqu'en 11^{ème} année).

Y a-t-il un risque de stigmatisation des jeunes qui participe à LIFT ?

Aucun effet de stigmatisation n'a été observé dans les écoles à ce jour. Au contraire, au fur et à mesure que s'est développé le projet, les jeunes se sont montré·e·s fier·ère·s de pouvoir y prendre part et cela était considéré comme un privilège. Ce qui doit être mis en avant lors de la phase de sélection, ce sont les perspectives qui s'offrent aux jeunes qui participent à LIFT et non le jugement, forcément subjectif, de leurs « conditions de départ » défavorables pour réussir la transition vers le monde professionnel.

Les jeunes peuvent-ils·elles prendre le projet LIFT en marche ?

Par principe, le groupe LIFT devrait être formé lors de la première sélection. Cependant, il est possible d'intégrer des élèves en cours de route, si cela semble pertinent.

Peut-on exclure un·e jeune du projet ?

Oui. Une exclusion peut être envisagée si le comportement du·de la jeune, en dépit d'avertissements personnalisés, demeure inacceptable ou si sa participation, pour diverses raisons, ne fait plus sens. Cette exclusion est toujours le fait de la direction de l'école et doit être explicitée au·à la jeune.

Les jeunes sont-ils assuré·e·s sur leurs places de travail hebdomadaire ?

Les jeunes doivent être couvert·e·s, comme tous·tes les autres employé·e·s, par l'assurance de l'entreprise qui leur offre une place de travail hebdomadaire (assurance en cas d'accidents professionnels et responsabilité civile sur le lieu de travail). Cette question doit être éclaircie lors de la signature des contrats.